

conseil municipal

délibération de la séance du 4 juillet 2011

Le lundi 04 juillet 2011, le conseil municipal s'est réuni en mairie sur convocation du 27 mai 2011, effectuée en application de l'article L 2121-10 du Code général des collectivités territoriales.

président : Jean-Paul BRET

présents :

adjoints :

M. Prosper Kabalo, Mme Sonia Bove, M. Gilbert-Luc Devinaz, Mme Dominique Balanche, M. Samba Gueye, Mme Chafia Tifra, M. Richard Llung, Mme Samia Belaziz, Mme Dany Montois, M. Jean Berthinier, Mme Sarah Sultan, Mme Claire Le Franc, M. Loïc Chabrier.

conseillers :

Mme Béatrice Vessiller, Mme Pascale Crozon, M. Bruno Bernard, Mme Farida Casoli, M. Movsès Nissanian, Mme Michèle Pédrini, Mme Yasmina Salhi, M. Hector Bravo, M. Jean-Claude Ray, Mme Marie-Neige Blanc, Mme Myriam Gros-Izopet, Mme Aurélie Jollivet, M. Mohamed Mahamdi, Mme Caroline Lagarde, Mme Anne Reveyrand, M. Olivier Baud, Mme Djamila Ghemri, Mme Laura Gandolfi, Mme Samia Benelkadi, M. Marc Ambrogelly, Mme Valérie Darriau, M. Damien Berthilier, Mme Chantal Roux, M. Alain Girod, Mme Martine Maurice, M. Baptiste Dumas, Mme Emmanuelle Haziza, M. Driss Aghazzaf, Mme Anne Didier, M. Régis Lacoste, M. Richard Morales, Mme Patricia Chene-Courtois.

excusés :

M. Christian Vermeulin donne pouvoir à M. Gilbert-Luc Devinaz.
M. Didier Vullierme donne pouvoir à Mme Sarah Sultan.
M. Mohamed Ali-Ahamada donne pouvoir à Mme Farida Casoli.
M. Jacky Albrand donne pouvoir à M. Marc Ambrogelly.
M. Jean-Michel Jolion donne pouvoir à Mme Myriam Gros-Izopet.
M. Vincent Morland donne pouvoir à M. Bruno Bernard.
M. Henry Chabert donne pouvoir à M. Régis Lacoste.
Mme Christine Dorne donne pouvoir à Mme Patricia Chene-Courtois.
M. Christian Montégu donne pouvoir à M. Richard Morales.

L'assemblée désigne pour secrétaire de séance Mademoiselle Emmanuelle Haziza.

Adoption du procès-verbal de la séance du conseil municipal du lundi 16 mai 2011 et du compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation donnée par le Conseil municipal dans sa séance du 31 mars 2008.

Délib-20110148 pièces jointes : **Convention relative à la participation de la ville de Villeurbanne à la Chaire Convention entre la ville de Villeurbanne et l'Université Lyon 2 pour un partenariat avec la Chaire 'Egalité, Inégalités, Discriminations'**

rapporteur : Jean Berthinier

Mesdames, Messieurs,

Une Chaire « égalité, inégalité, discrimination » a été créée au sein de l'Université Lyon II en 2009. Elle est animée par l'Institut d'études du travail et de la sécurité sociale (IETSS) de Lyon2. La Chaire a pour missions d'approfondir l'analyse des enjeux économiques, sociaux et politiques sur les discriminations et les inégalités, de développer des recherches-actions pluridisciplinaires associant les partenaires engagés dans la Chaire (Université Lumière Lyon2, IETL, ISM CORUM, entreprises, collectivités locales, partenaires sociaux) et de mettre en place des formations spécifiques sur ces questions.

La ville de Villeurbanne développe une politique structurée en matière de prévention et de lutte contre les discriminations dans différents domaines notamment l'emploi et le logement.

Une convention de partenariat entre la ville de Villeurbanne et l'université Lyon 2 permettra de développer des projets communs de valorisation des connaissances et des pratiques, de formation notamment pour les agents municipaux, et de recherche-action en rapport avec l'action municipale de lutte contre les discriminations (voir projet de convention en annexe).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**unanimité**, décide d'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention relative à la participation de la ville de Villeurbanne à la Chaire 'Egalité, Inégalités et Discriminations' de l'Université Lumière Lyon 2.

Jean-Paul BRET
Maire de Villeurbanne

Par délégation
Eric GRIGNARD
Directeur Général des services

affichée en mairie le 6 juillet 2011